

wandlung unterzogen; sie untersteht der Generaldirektion. Auch das Portugiesische Olympische Komitee bedarf der Bestätigung dieser neuen Dienststelle.

Loi sur l'éducation physique au Portugal. La création d'une Direction générale de l'éducation physique a été annoncée dans le numéro du 5 septembre 1942 du Journal officiel (Décret No 32 241). Il est dit dans le préambule que cette nouvelle institution a pour tâche d'organiser et de développer l'éducation du peuple. Elle joint au mouvement sportif, le soin de l'hygiène dans les écoles. Mais elle réalisera surtout sa tâche hors de l'école et de l'organisation officielle de la Mocidade Portuguesa. Toutes les associations libres tombent sous son contrôle. L'éducation physique des travailleurs et de leurs familles est un problème qui sera résolu en collaboration avec les syndicats de l'industrie et du commerce. L'Ecole supérieure d'éducation physique fera l'objet d'une réorganisation et dépendra de la Direction générale. Le Comité olympique portugais relèvera lui aussi de cette direction.

Staatliche Sportaufsicht und öffentliche Sportpflege. Über dieses Thema ist im Verlag

Rudolph und Meister, Cassel, eine Schrift vom Oberregierungsrat im Reichsministerium des Innern, Hans Ritter v. Lex, erschienen, der in der olympischen Arbeit als Mitglied des Organisationskomitees für die XI. Olympiade gestanden hat. Seine Schrift erläutert die gesetzlichen Grundlagen und die behördliche Organisation der Sportaufsicht und öffentlichen Sportpflege in Deutschland und dürfte, weil sich viele Länder für diese Seite der deutschen Staatsaufgaben interessieren, von allgemeiner Bedeutung sein. Der Anhang enthält Zeichnungen und Berechnungen für Sportanlagen.

Le sport et ses institutions publiques sous le contrôle de l'Etat. La maison d'éditions Rudolph & Meister, Cassel, vient de faire paraître sur ce sujet une brochure de Hans chevalier von Lex, conseiller supérieur au ministère de l'Intérieur du Reich. L'auteur qui a été membre du Comité d'organisation de la XIème olympiade, expose dans son ouvrage les bases légales et l'organisation du contrôle par l'Etat du sport et des ses institutions publiques. Cette publication est d'intérêt général, car un grand nombre d'Etats s'intéressent à ce côté des tâches de l'Etat allemand. On trouve à l'annexe des croquis et devis concernant des installations sportives.

Avril 1943

• 4^{ème} année de la XII^e Olympiade

• 18^{ème} année No. 52

Bulletin Officiel du Comité International Olympique

RÉDACTION: „MON REPOS“, LAUSANNE (SUISSE)

Le correspondance du C.I.O. doit être adressée au Secrétaire du C.I.O., «Mon Repos», Lausanne
Adresse télégraphique: «CIO LAUSANNE». Téléphone: 294488. Compte Chèques postaux: II.2282, Lausanne

Nécrologie

Le conseiller Jiri Guth-Jarkovsky, dernier survivant des membres qui ont fondé le Comité international olympique, est décédé à Nachod, le 8 janvier, à l'âge de 82 ans. La nouvelle du décès a été communiquée aux membres par le vice-président, J. Sigfrid Edstroem, qui a exprimé la douleur causée par cette perte. Notre organisation perd avec le défunt un ami fidèle et dévoué qui s'était consacré toute sa vie à fortifier et ennoblir l'homme par l'éducation physique et morale. Sa mémoire vivra parmi les membres du CIO.

* * *

Le CIO a reçu de Johannesburg une lettre annonçant la mort de M. Henry Nourse, membre du CIO pour l'Afrique du Sud, décédé à l'âge de 86 ans.

Le Vice-Président a adressé les condoléances du Comité à la famille du défunt.